

**PROCES VERBAL  
SEANCE DU 24 MARS 2023**

**Date convocation** : 20/03/2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-quatre mars à dix-huit heures l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Alain NOUZIERES,

**Présents** : Philippe CAULET, Alain DELAROCHE, Roger DEVANLAY, Dominique DELPORT, Chantal DUBRUILLE, Hervé JAMMES, Jérôme LAFABRIE, Bernard MAGNAC, Alain NOUZIERES

**Représentés** : Fabienne BOYAVAL représentée par Alain DELAROCHE

**Excusés** : Alain CORTEMBOS

**Absents** :

**Membre en exercice** : 11

**Présents** : 9

**Votants** : 10

**Secrétaire de séance** : Chantal DUBRUILLE

Approbation par le conseil municipal du compte-rendu du 16 février 2023

**ORDRE DU JOUR**

Vote des comptes de gestions 2022 : commune, service eau, service assainissement  
Vote des comptes administratifs 2022 : commune, service eau, service assainissement  
Vote des taxes locales  
Fongibilité des crédits  
Vote des budgets 2023 : commune, service des eaux, service assainissement  
Points divers

En présence de Monsieur Alain MONTOURCY Conseiller aux Décideurs Locaux de la trésorerie de SAINT-CERE

**VOTE DU COMPTE DE GESTION 2022 ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022  
ASSAINISSEMENT**

Monsieur le Maire présente le compte de gestion et le compte administratif.

Le compte de gestion établi par la trésorerie est identique au compte administratif.

Le compte de gestion est voté à l'unanimité par les membres présents.

Le compte administratif est voté à l'unanimité par les membres présents à l'exception de Monsieur le Maire qui ne prend pas part au vote.

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		5 462.73	11 510.95		11 510.95	5 462.73
Opérations de l'exercice	42 941.78	37 713.90	30 302.65	48 798.95	73 244.43	86 512.85
<b>TOTAUX</b>	<b>42 941.78</b>	<b>43 176.63</b>	<b>41 813.60</b>	<b>48 798.95</b>	<b>84 755.38</b>	<b>91 975.58</b>
Résultat de clôture		234.85		6 985.35		7 220.20
				Restes à réaliser		
				Besoin/excédent de financement		7 220.20
				Pour mémoire : virement à la s		14 912.97

Délibération DE 2023 008 adoptée : Présents : 9  
Votants : 9  
Pour : 9

**VOTE DU COMPTE DE GESTION 2022 ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022  
SERVICE DES EAUX**

Monsieur le Maire présente le compte de gestion et le compte administratif.

Le compte de gestion établi par la trésorerie est identique au compte administratif.

Le compte de gestion est voté à l'unanimité par les membres présents.

Le compte administratif est voté à l'unanimité par les membres présents à l'exception de Monsieur le Maire qui ne prend pas part au vote.

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		124 954.80		2 396.21		127 351.01
Opérations de l'exercice	25 234.35	48 767.46	29 254.08	8 117.51	54 488.43	56 884.97
<b>TOTAUX</b>	<b>25 234.35</b>	<b>173 722.26</b>	<b>29 254.08</b>	<b>10 513.72</b>	<b>54 488.43</b>	<b>184 235.98</b>
Résultat de clôture		148 487.91	18 740.36			129 747.55
				Restes à réaliser		
				Besoin/excédent de financement		129 747.55
				Pour mémoire : virement à la s		138 751.54

Délibération DE 2023 009 adoptée : Présents : 9  
Votants : 9  
Pour : 9

**VOTE DU COMPTE DE GESTION 2022 ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022  
COMMUNE**

Monsieur le Maire présente le compte de gestion et le compte administratif.

Le compte de gestion établi par la trésorerie est identique au compte administratif.

Le compte de gestion est voté à l'unanimité par les membres présents.

Le compte administratif est voté à l'unanimité par les membres présents à l'exception de Monsieur le Maire qui ne prend pas part au vote.

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		436 776.06		4 179.26		440 955.32
Opérations de l'exercice	205 967.17	303 988.43	78 780.04	231 566.89	284 747.21	535 555.32
<b>TOTAUX</b>	<b>205 967.17</b>	<b>740 764.49</b>	<b>78 780.04</b>	<b>235 746.15</b>	<b>284 747.21</b>	<b>976 510.64</b>
Résultat de clôture		534 797.32		156 966.11		691 763.43
				Restes à réaliser	21 451.87	
				Besoin/excédent de financement Total		670 311.56
				Pour mémoire : virement à la section d'investissement		473 221.92

Délibération DE 2023 010 adoptée : Présents : 9  
Votants : 9  
Pour : 9

**VOTE DES TAXES LOCALES**

Le maire donne connaissance à l'assemblée municipale de l'état 1259 adressé par les services fiscaux concernant la notification des nouvelles bases d'impositions prévisionnelles et du produit fiscal attendu pour 2023.

La taxe d'habitation sur les locaux meublés affectés à l'habitation principale -THRP- est supprimée et la taxe renommée taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale - THRS - concerne que les résidences secondaires et autres locaux non affectés à l'habitation principale, notamment les locaux meublés occupés par des personnes morales.

Il propose à l'assemblée de fixer les taux 2023 pour chacune des taxes, afin d'obtenir le produit fiscal nécessaire à l'équilibre du budget.

Le conseil municipal, après avoir délibéré décide de fixer, pour l'exercice 2023, les taux

comme suit :

- Taxe foncière bâti (TFB) : + 1 % du taux de référence (40.39)  
nouveau taux : **40.79 %**
- Taxe foncière non bâti (TFNB) : + 1 % du taux de référence (178.97)  
nouveau taux : **180.76 %**
- Taxe habitation (THRS) : + 1 % du taux de référence (6.95),  
nouveau taux : **7.02 %**

Délibération DE 2023 011 adoptée :   Présents :       9  
  Votants :       10  
  Pour :           10

### FONGIBILITE DES CREDITS

La fongibilité des crédits ayant été voté lors de la délibération du passage à l'instruction comptable M57 le 8 novembre 2022, il n'y a pas lieu de revoter la fongibilité des crédits.

### VOTE DU BUDGET 2023 ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire présente le budget du service assainissement pour l'année 2023.  
Les recettes et les dépenses de la section de fonctionnement et de la section investissement s'équilibrent.  
Le conseil municipal approuve le budget présenté.

Délibération DE 2023 012 adoptée :   Présents :       9  
  Votants :       10  
  Pour :           10

### VOTE DU BUDGET 2023 SERVICE DES EAUX

Monsieur le Maire présente le budget du service des eaux pour l'année 2023.  
Les recettes et les dépenses de la section de fonctionnement et de la section investissement s'équilibrent.  
Le conseil municipal approuve le budget présenté.

Délibération DE 2023 013 adoptée :   Présents :       9  
  Votants :       10  
  Pour :           10

**VOTE DU BUDGET 2023 SERVICE COMMUNE**

Monsieur le Maire présente le budget du service commune pour l'année 2023.  
Les recettes et les dépenses de la section de fonctionnement et de la section investissement s'équilibrent.

Le conseil municipal approuve le budget présenté.

Délibération DE 2023 014 adoptée :	Présents :	9
	Votants :	10
	Pour :	10

Afin que le budget du service assainissement soit équilibré il est nécessaire que la commune verse une subvention exceptionnelle au service assainissement.

La somme nécessaire à verser pour le maintien de cet équilibre est de 2 500 euros. qui sera imputée au budget de la commune à l'article 657364.

Le conseil municipal donne son accord.

Délibération DE 2023 015 adoptée :	Présents :	9
	Votants :	10
	Pour :	10

**POINTS DIVERS**

- Pas de points divers évoqués

*Le Maire,*  
*Alain NOUZIERES*

*Le secrétaire de séance,*  
*Chantal DUBRUILLE*